

Accise—Loi

La troisième raison pour laquelle j'estime que ces taxes sont injustes est que les simples Canadiens sont déjà trop imposés. Ce projet de loi propose le prélèvement d'une taxe sur des produits jusqu'ici exonérés et majore les taxes prélevées sur d'autres produits. Les Canadiens sont surchargés de taxes et il est temps que les contribuables à revenus faibles ou moyens commencent à s'insurger contre le fisc.

Une voix: Que devrions-nous avoir alors?

M. Nystrom: En réponse à mon ami conservateur d'en face, notre parti a fait une enquête sur la fiscalité sous la présidence du député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) et du député de Regina-Est (M. de Jong). Notre régime fiscal a été examiné et des recommandations ont été formulées sur des taxes qui devraient être réduites et sur d'autres qui devraient être majorées dans certains domaines étant donné que les riches éludent l'impôt grâce à certaines échappatoires. D'autre part, il y a au pays beaucoup de sociétés qui ne paient pas les impôts qu'il faudrait, à preuve la Banque Royale. Il nous faut un régime fiscal équitable au pays.

Il faudrait que le gouvernement cesse de s'en prendre aux simples citoyens et citoyennes qui travaillent dur pour que le Canada demeure le magnifique pays qu'il est aujourd'hui. Ce sont eux, ce sont elles qui font tourner les usines qui produisent les biens et les services. Ce sont les simples citoyens qui ont fait du Canada le pays fantastique qu'il est devenu, mais c'est eux que le parti conservateur ne cesse de pressurer.

Je me souviens de mon grand-père, qui disait il y a des années que les années conservatrices sont des années dures. Il avait grandi dans les années 30 sous le gouvernement de R.B. Bennett. Mon grand-père disait également: «Les années conservatrices sont des années d'impôts». Comme le font voir les récents sondages Gallup, les Canadiens se rendent compte encore une fois que les années conservatrices sont des années dures, et qu'en élisant un gouvernement conservateur on obtient un gouvernement qui ne cesse de taxer et d'imposer.

[Français]

M. Cassidy: Ils sont «numéro trois» au Québec!

M. Nystrom: Monsieur le Président, comme mon ami le dit, le parti progressiste conservateur est maintenant le numéro 3 au Québec. D'après tous les sondages, c'est le parti conservateur, le parti du gouvernement, avec 57 ou 58 députés, qui est le numéro 3 au Québec avec 23 à 24 p. 100 des votes.

Monsieur le Président, avec une telle législation, le parti conservateur sera fini pour une autre génération dans ce pays. C'est exactement la même chose qui est arrivée après les années trente avec R.B. Bennett et la Grande Dépression canadienne. Après cela, monsieur le Président, le parti conservateur disparaîtra au Canada pendant 20 ou 30 ans.

[Traduction]

Ce n'est qu'avec l'arrivée de John Diefenbaker dans les années 50 que le parti conservateur s'est ranimé. John Diefenbaker s'est fait le champion de nombreuses mesures qui ont aidé les Canadiens ordinaires. Ce sont les riches conservateurs de Bay Street, menés par Dalton Camp, qui ont poignardé Diefenbaker dans le dos et l'ont éliminé. Une fois de plus, le parti conservateur a disparu pendant 20 ans. Or, qui donc le premier ministre (M. Mulroney) recrute-t-il comme son conseiller principal, sinon ce même Dalton Camp qui s'était débarrassé

de John Diefenbaker. A titre de parlementaire de la Saskatchewan, je puis vous dire que nous, de la Saskatchewan, et certes de tout l'ouest du pays, ne l'oublierons pas.

[Français]

Et je sais que mes amis au Québec sont d'accord avec moi et ils sont contre le projet de loi et j'espère que les députés québécois vont voter contre le gouvernement, contre le premier ministre (M. Mulroney), parce que le projet de loi n'est pas du tout juste pour les Canadiens et les Canadiennes.

[Traduction]

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, on demande à la Chambre d'adopter le projet de loi C-14, tendant à modifier la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise, pour mettre en vigueur l'augmentation de ce que le contribuable ordinaire appelle la taxe de vente. Ce projet de loi est un parfait exemple des principes injustes que les conservateurs appliquent en matière fiscale, en imposant un fardeau inéquitable aux gagne-petit et aux salariés moyens.

Je voudrais consacrer quelques minutes à l'examen des dispositions du projet de loi C-14. Au départ, la mesure permettra de mettre en oeuvre les augmentations de la taxe de vente et de la taxe d'accise proposées dans le budget du 26 février 1986. Il convient de noter que tous les articles visés dans le projet de loi avaient aussi fait l'objet d'augmentations d'impôt dans le budget conservateur du 23 mai 1985. Ainsi, à titre d'exemple, le 1^{er} avril 1986, une taxe de vente supplémentaire de 1 p. 100 était perçue sur tous les biens imposables. Toutefois, dans le budget de 1985, on avait aussi augmenté cette taxe de vente de 1 p. 100 à compter du 1^{er} janvier 1986.

Si ce projet de loi est adopté par la Chambre, nous verrons la taxe sur les matériaux de construction augmenter de 1 p. 100 et passer à 7 p. 100, à compter du 1^{er} janvier 1986, ainsi qu'une taxe supplémentaire de 1 p. 100, ce qui porte le taux d'imposition à 8 p. 100 depuis le 1^{er} avril 1986.

Il en va de même pour toutes les autres catégories de produits généralement assujettis aux taxes de vente et d'accise. Les services de câblodistribution et de télévision payante ont augmenté de 1 p. 100 pour atteindre 7 p. 100 le 1^{er} janvier 1986, plus 1 p. 100 supplémentaire le 1^{er} avril 1986, ce qui représente une taxe de 8 p. 100. Tous les autres produits visés sont imposés à 11 p. 100, ce qui donne une majoration de 1 p. 100 en vigueur à partir du 1^{er} janvier 1986, et une autre de 1 p. 100 également qui s'applique depuis le 1^{er} avril 1986, ce qui porte la taxe à 12 p. 100. Nous voyons qu'à partir du 1^{er} mai 1986, la taxe sur le transport aérien, les billets, passera de 9 à 10 p. 100. Lorsque nous considérons la taxe sur les programmes de télécommunications, qui s'applique au matériel de télévision fourni aux clients des services de câblodistribution et de télévision payante, ainsi qu'au matériel utilisé par les hôtels et autres programmes en circuit fermé, nous constatons que cette taxe augmentera de 1 p. 100 pour atteindre 8 p. 100. Elle avait déjà été majorée de 1 p. 100 dans le budget de 1985. Cela représente une augmentation très sensible en moins d'un an.

• (1220)

Qu'en est-il de la taxe sur les carburants? Avant le budget de 1985, la taxe d'accise fédérale sur les carburants pour véhicules non commerciaux était de 1,5c. le litre. Le budget de